



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



10117/12

(OR. en)

PRESSE 210

PR CO 30

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3168^e session du Conseil

Affaires générales

Bruxelles, le 29 mai 2012

Président **M. Nicolai WAMMEN**
Ministre danois des affaires européennes

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 5394 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

10117/12

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a examiné le **cadre financier pluriannuel (CFP)** de l'UE pour la période 2014-2020, sur la base d'un cadre de négociation couvrant tous les éléments des dépenses et des recettes.*

L'objectif est d'adopter le règlement relatif au CFP d'ici la fin de l'année.

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS	5
---------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

CADRE FINANCIER PLURIANNUEL.....	7
PRÉPARATION DU CONSEIL EUROPÉEN.....	9
SOMMET DU G-20 AU MEXIQUE	10
ÉLARGISSEMENT - CROATIE	11
DIVERS	12

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

– Rapport de la Cour des comptes - soutien du FEDER aux PME.....	13
--	----

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Relations avec la Russie	13
– Code de conduite pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique	13

SURETE NUCLEAIRE

– Convention sur la sûreté nucléaire.....	13
---	----

ENVIRONNEMENT

– Émissions de gaz à effet de serre.....	14
--	----

TRANSPARENCE

– Transparence - Accès du public aux documents.....	14
---	----

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

DÉCISION ADOPTÉE SELON LA PROCÉDURE ÉCRITE

– Accès du public aux documents 15

PARTICIPANTS

Belgique:

M. Didier REYNDERS

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères,
du commerce extérieur et des affaires européennes

Bulgarie:

M. Ivan NAYDENOV

Vice-ministre des affaires étrangères

République tchèque:

M. Karel SCHWARZENBERG

Premier vice-premier ministre et ministre des affaires
étrangères

Danemark:

M. Nicolai WAMMEN
M. Michael ZILMER-JOHNS

Ministre des affaires européennes
Secrétaire d'État chargé de la politique étrangère

Allemagne :

M. Michael LINK

Ministre adjoint aux affaires étrangères

Estonie:

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

Irlande:

Mme Lucinda CREIGHTON

Ministre déléguée auprès du premier ministre et du
ministre des affaires étrangères, chargée des affaires
européennes

Grèce:

M. Yannis Alexis ZEPOS

Secrétaire général, ministère des affaires étrangères

Espagne:

M. Íñigo MÉNDEZ DE VIGO Y MONTOJO

Secrétaire d'État à l'Union européenne

France:

M. Bernard CAZENEUVE

Ministre des affaires européennes

Italie:

M. Enzo MOAVERO MILANESI

Ministre chargé des affaires européennes

Chypre:

M. Andreas MAVROYIANNIS

Vice-ministre auprès du président de la République de
Chypre, chargé des affaires européennes

Lettonie:

M. Edgars RINKĒVIČS

Ministre des affaires étrangères

Lituanie:

M. Audronius AŽUBALIS

Ministre des affaires étrangères

Luxembourg:

M. Christian BRAUN

Représentant permanent

Hongrie:

Mme Enikő GYÖRY

Secrétaire d'État, ministère des affaires étrangères

Malte:

M. Joe COLE

Directeur général des affaires économiques et européennes

Pays-Bas:

M. Ben KNAPEN

Ministre des affaires européennes et de la coopération
internationale

Autriche:

M. Wolfgang WALDNER

Secrétaire d'État au ministère fédéral des affaires
européennes et internationales

Pologne:

M. Piotr SERAFIN

Ministre chargé des affaires européennes

Portugal:

M. Miguel MORAIS LEITÃO

Secrétaire d'État auprès du ministre des affaires étrangères,
chargé des affaires européennes

Roumanie:

M. Leonard ORBAN

Ministre des affaires européennes

Slovénie:

M. Igor SENČAR

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

Slovaquie:

M. Miroslav LAJČÁK

Ministre des affaires étrangères

Finlande:

M. Jan STORE

Représentant permanent

Suède:

Mme Birgitta OHLSSON

Ministre des affaires européennes

Royaume-Uni:

M. David LIDINGTON

Ministre adjoint au ministère des affaires étrangères et du Commonwealth

.....
Commission:

M. Maroš ŠEFČOVIČ

Vice-président

M. Janusz LEWANDOWSKI

Membre
.....

Le gouvernement de l'État en voie d'adhésion était représenté comme suit:

Croatie:

M. Neven MIMICA

Vice premier ministre et ministre des affaires intérieures, étrangères et européennes

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

CADRE FINANCIER PLURIANNUEL

– *session publique*

Le Conseil a examiné le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2014-2020, sur la base d'un cadre de négociation¹ qui, pour la première fois, couvre tous les éléments du CFP, tant sur le plan des dépenses que sur celui des recettes (doc. [10063/12 REV 1](#) + [10317/12](#)).

Les ministres ont salué les travaux menés jusqu'à présent par la présidence danoise et ont considéré que la dernière version du cadre de négociation constituait une bonne base pour poursuivre la discussion.

De nombreux ministres ont souligné que le CFP 2014-2020 devait stimuler la création d'emplois, la croissance et les investissements. Ils se sont également accordés sur la nécessité d'améliorer la qualité des dépenses. Certaines délégations estiment qu'une meilleure affectation des dépenses ne signifie pas obligatoirement une diminution des dépenses, d'autres insistant sur le fait qu'améliorer la qualité des dépenses n'empêche par l'UE de procéder à un assainissement budgétaire en temps de crise.

En ce qui concerne les dépenses, les ministres se sont penchés essentiellement sur la politique de cohésion, la politique agricole commune (PAC) et la conditionnalité macroéconomique.

Pour ce qui est de la politique de cohésion, certaines délégations ont exprimé leur opposition au niveau de plafonnement proposé, qui limite le niveau de transfert vers chaque État membre à un certain pourcentage de son produit intérieur brut. Plusieurs délégations ont également formulé des objections concernant le "filet de sécurité inversé", qui limite le niveau du soutien à un certain pourcentage de ce qu'il était pour la période 2007-2013. Certains États membres ont exprimé des inquiétudes quant à la nouvelle catégorie de régions en transition, tandis que d'autres la soutiennent.

En ce qui concerne la PAC, certaines délégations estiment que les propositions en matière de convergence des aides directes par hectare ne sont pas suffisamment ambitieuses, tant par leur portée qu'en terme de calendrier. D'autres délégations, en revanche, jugent ces propositions trop drastiques. Certains ministres se sont opposés à d'éventuelles réductions des dépenses globales à la rubrique 2 (croissance durable: ressources naturelles). D'autres approuvent cette idée, que d'aucuns considèrent comme un moyen d'améliorer la convergence des aides directes.

¹ Le cadre de négociation est un document établi par la présidence qui indique les principaux éléments et les principales options en vue des négociations sur le CFP. Ce document est constamment mis à jour à mesure que les négociations avancent et doit en définitive constituer la base d'un accord au niveau du Conseil européen. Une fois qu'un accord aura été conclu, le contenu du document sera intégré aux travaux législatifs relatifs aux différents actes.

Certains ministres ont accueilli favorablement la conditionnalité macroéconomique visant à garantir que l'efficacité des dépenses effectuées au titre des cinq fonds relevant du cadre stratégique commun¹ s'appuie sur des politiques économiques saines, ou ont estimé que le texte à ce sujet figurant dans le cadre de négociation constituait une bonne base. D'autres ont émis des réserves sur ce point.

En ce qui concerne les recettes, qui figurent pour la première fois dans le cadre de négociation, les ministres ont souligné qu'il importe de prévoir des règles simples, transparentes et équitables.

Certaines délégations sont favorables à la suppression de la ressource propre actuelle fondée sur la TVA, proposée par la Commission. Plusieurs sont disposées à examiner cette proposition, d'autres y étant opposées.

Le nouvelle ressource propre proposée, qui repose sur une taxe sur les transactions financières, est soutenue par certains États membres et rejetée par d'autres.

De nombreux ministres sont favorables à un abandon total de tous les mécanismes de correction qui existent dans le système de ressources propres, tout en considérant que les réductions brutes forfaitaires proposées constituent un pas dans la bonne direction. D'autres insistent pour que les mécanismes de correction actuels soient maintenus, ou pour que l'on conserve, à tout le moins, les montants actuels des corrections dans le cadre d'un nouveau mécanisme.

À ce stade, le cadre de négociation ne contient qu'un petit nombre de chiffres entre crochets. Aux stades suivants du processus de négociation, les chiffres des plafonds pour chacune des rubriques du CFP seront ajoutés. Il est également prévu que la Commission présente une proposition mise à jour sur le CFP, dans laquelle elle aura notamment intégré ses prévisions économiques de printemps.

Les ministres poursuivront leurs travaux sur le CFP lors d'une réunion informelle qui se tiendra à Horsens (Danemark) les 10 et 11 juin et lors de la session du Conseil des affaires générales prévue à Luxembourg le 26 juin.

Le Conseil européen procédera, les 28 et 29 juin (cf. p. 8), à un premier débat de fond sur le CFP pour la période 2014-2020. Il examinera également comment le nouveau CFP pourra contribuer au mieux à la croissance. Il devrait approuver des conclusions procédurales destinées à guider le déroulement des négociations selon le calendrier arrêté.

L'objectif est de parvenir à un accord et de procéder à l'adoption du règlement relatif au CFP avant la fin de l'année.

¹ Le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds de cohésion (FC), le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

PRÉPARATION DU CONSEIL EUROPÉEN

Le Conseil a pris note d'un projet d'ordre du jour annoté pour la réunion du Conseil européen qui se tiendra les 28 et 29 juin (doc. [9370/12](#)).

Le Conseil européen devrait axer ses travaux sur les questions suivantes:

- *politique économique*: conclusion du semestre européen de 2012 (surveillance annuelle des politiques budgétaires et des réformes structurelles), programme de l'UE pour la croissance (qui a fait l'objet de discussions lors de la réunion informelle du Conseil européen du 23 mai), partenariats internationaux en matière de commerce et d'investissements;
- *cadre financier pluriannuel*: premières discussions de fond sur le CFP pour la période 2014-2020 (cf. p. 6 et 7);
- *autres sujets*: état des lieux concernant des dossiers relatifs à la justice et aux affaires intérieures, notamment la gouvernance de Schengen et l'asile.

Le Conseil tiendra un nouveau débat, sur la base du projet de conclusions du Conseil européen, lors de sa session du 26 juin.

SOMMET DU G-20 AU MEXIQUE

Le Conseil a pris note des travaux menés dans la perspective du sommet du G-20 qui se tiendra à Los Cabos, au Mexique, les 18 et 19 juin (doc. [10155/12](#)). Il a examiné les priorités essentielles de l'UE.

Il est prévu que le sommet axe ses travaux sur les points suivants:

- la stabilisation économique et les réformes structurelles;
- le système financier et l'inclusion financière;
- l'architecture financière internationale;
- la sécurité alimentaire et la volatilité des prix des matières premières;
- le développement durable, la croissance verte et la lutte contre le changement climatique.

Le Conseil européen de mars a défini des priorités pour les travaux à mener en vue du sommet. En outre, le président du Conseil européen et le président de la Commission ont adressé une lettre conjointe aux chefs d'État ou de gouvernement de l'UE indiquant leurs attentes dans cette perspective¹.

¹ http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/130485.pdf

ÉLARGISSEMENT - CROATIE

Le Conseil a procédé à un bref échange de vues sur les préparatifs d'adhésion à l'UE de la Croatie, sur la base d'un rapport de la Commission (doc. [9170/12](#)).

Il a souligné l'importance qu'il attache à une surveillance étroite des préparatifs de la Croatie; la présidence se chargera de transmettre ce message lors de la réunion du Conseil de stabilisation et d'association UE-Croatie prévue le 6 juin.

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après.

"Le Conseil accueille avec intérêt le rapport de suivi de la Commission du 24 avril 2012 sur les préparatifs d'adhésion de la Croatie ainsi que les tableaux de suivi qui l'accompagnent, et prend note des conclusions et des recommandations qu'il comporte.

Le Conseil a examiné de manière approfondie le rapport et les tableaux de suivi et note avec satisfaction que, globalement, les préparatifs d'adhésion à l'UE de la Croatie sont en bonne voie et que la Croatie a atteint un niveau très élevé d'alignement de sa législation sur l'acquis. Dans cette perspective, le Conseil appelle la Croatie à mettre profit le temps disponible d'ici l'adhésion pour intensifier les efforts déployés afin de s'appuyer sur les réformes qu'elle a mises en œuvre et sur les résultats qu'elle a obtenus durant les négociations d'adhésion, notamment dans le domaine du pouvoir judiciaire et des droits fondamentaux, dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité et dans le domaine de la politique de la concurrence ainsi que dans les autres domaines de l'acquis dont la Commission estime qu'ils requièrent des efforts plus poussés. À cet égard, le Conseil fait siennes les recommandations spécifiques figurant dans le rapport de la Commission pour les domaines susmentionnés et attend avec intérêt de recevoir de la Croatie, lors de la réunion de juin du Conseil de stabilisation et d'association UE-Croatie, des informations actualisées sur les progrès accomplis.

Conformément à l'article 36 du traité d'adhésion et aux conclusions pertinentes du Conseil européen et du Conseil, le Conseil rappelle l'importance qu'il attache à un contrôle strict du respect, par la Croatie, de tous les engagements qu'elle a pris dans le cadre des négociations d'adhésion, notamment ceux qui doivent être remplis avant la date d'adhésion, et de la poursuite par ce pays de ses travaux préparatoires en vue d'assumer pleinement, à la date de l'adhésion, les obligations qui lui incombent.

Le Conseil prend note de l'état d'avancement du processus en cours de ratification du traité d'adhésion et se réjouit à la perspective d'accueillir la Croatie en qualité de membre de l'Union à compter du 1^{er} juillet 2013 sous réserve de l'achèvement des autres processus de ratification, engagés par les États membres. Dans ces conditions, le Conseil invite la Commission à poursuivre le suivi des préparatifs d'adhésion de la Croatie et attend avec intérêt le rapport global de suivi et les tableaux de suivi actualisés que la Commission doit présenter cet automne."

DIVERS

– *Séisme en Italie*

Le Conseil a exprimé ses condoléances aux victimes du séisme qui s'est produit le 29 mai près de Modène, en Italie.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Rapport de la Cour des comptes - soutien du FEDER aux PME

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport spécial n° 2/2012 de la Cour des comptes intitulé "Instruments financiers en faveur des PME cofinancés par le Fonds européen de développement régional".

Ces conclusions figurent dans le document [10058/12](#).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Relations avec la Russie

Le Conseil a pris note des avancées dans les préparatifs du sommet UE-Russie, qui doit se tenir à Saint-Pétersbourg les 3 et 4 juin.

Code de conduite pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique

Le Conseil a approuvé l'attribution d'une enveloppe de 1,49 millions d'euros pour des activités de communication, des réunions multilatérales d'experts et des conseils scientifiques en vue de promouvoir la proposition de l'UE relative à un code de conduite international et volontaire pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique.

SURETE NUCLEAIRE

Convention sur la sûreté nucléaire

Le Conseil a pris note d'un rapport élaboré en vue de la deuxième réunion extraordinaire de la Convention sur la sûreté nucléaire de l'AIEA, qui doit se tenir à Vienne du 27 au 31 août (doc. [9802/12 ADD 1](#)).

La Convention sur la sûreté nucléaire a été adoptée en 1994. Elle a pour objectif de faire en sorte que les États participants qui exploitent des centrales électronucléaires fixes s'engagent juridiquement à maintenir un niveau de sûreté élevé, en fixant des critères de référence internationaux auxquels ces États souscrivent.

ENVIRONNEMENT

Émissions de gaz à effet de serre

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption par la Commission des actes législatifs ci-après, conformément à la directive 2003/87/CE¹:

- règlement énonçant des règles détaillées concernant la vérification des déclarations d'émissions de gaz à effet de serre et des déclarations relatives aux tonnes-kilomètres et l'accréditation des vérificateurs (doc. [7170/1/12 REV 1](#));
- règlement énonçant des règles détaillées concernant la surveillance et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre (doc. [7171/1/12 REV 1](#)).

Les actes de la Commission sont soumis à la procédure de réglementation avec contrôle; le Conseil ayant à présent donné son accord, la Commission peut les adopter, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

TRANSPARENCE

Transparence - Accès du public aux documents

Le Conseil a approuvé:

- la réponse à la demande confirmative introduite par M^{me} Helen Darbshire (No 11/c/01/12), les délégations danoise, estonienne, slovène, finlandaise et suédoise votant contre (doc. [8774/12](#)).

¹ JO L 275 du 25.10.2003

DÉCISION ADOPTÉE SELON LA PROCÉDURE ÉCRITE

Accès du public aux documents

Le 21 mai 2012, le Conseil a adopté les réponses aux demandes confirmatives:

- 09/c/01/12, les délégations danoise, estonienne, finlandaise et suédoise ayant voté contre (doc. [8673/12](#)) et
 - 10/c/01/12, les délégations danoise, estonienne, finlandaise et suédoise ayant voté contre (doc. [8677/12](#)).
-